Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260511-2026_AS_06-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le mercredi 6 mai 2026 à dix-huit heures, s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC, Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Françoise COQUÉRIC, Mme Morgane GUIFFÈS, Mme Nathalie KOSMINE, M. Patrick PÉRÈS, M. Philippe LAVENANT, M. Philippe TUDAL, Mme Yvonne GLEONEC, M. Daniel, PYATZOOK M. Pierre KEROGUES SINOPOLI, M. Christophe LE RAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Mylène BODIVIT, Mme Lisa WAUTERS.
ETAIT ABSENTE : Mme Annie LE GOFF

AVAIENT DONNÉ PROCUTATION : Mme Mylène BODIVIT pouvoir à M. Philippe LAVENANT, Mme Lisa WAUTERS pouvoir à Mme Morgane GUIFFÈS

****

M. Philippe LAVENANT a été élu secrétaire de séance.

2026-06-AS – INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION –Composition du Conseil d'administration

La Présidente ouvre la séance et présente les administrateurs élus, désignés par le Conseil Municipal du 23 avril dernier, ainsi que les membres extérieurs nommés par délibération n° 2026-24-CCAS-Election des membres élus du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Maire, Présidente de droit

Six membres élus :

- Mme Morgane GUIFFÈS
- Mme Nathalie KOSMINE
- Mme Lisa WAUTERS
- M. Patrick PÉRÈS
- Mme Mylène BODIVIT
- M. Philippe LAVENANT

Six membres extérieurs

- M. Philippe TUDAL dans le domaine de l'action sanitaire et sociale;
- M. Pierre KEROGUES SINOPOLI dans le domaine des associations familiales du Finistère ;
- M. Yvonne GLEONEC dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- M. Christophe LE RAY dans le domaine des associations de personnes handicapées ;
- M. Daniel PYATZOOK dans le domaine des associations de personnes âgées ;
- Mme Annie LE GOFF dans le domaine des associations de personnes handicapées.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260511-2026_AS_06-DE

Le Président précise que les membres élus et nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le sont pour la durée du mandat du Conseil Municipal en place.

Les membres extérieurs proposés par les associations participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social (action sanitaire et sociale, associations familiales et lutte contre les exclusions, personnes handicapées, personnes âgées) ont nommés.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Marie-Françoise COSQUÉRIC